



Docteur Dominique POUSSARD,
Président.



Sommaire

Sommaire	1
Rapport moral	2
Développement de l'activité de nos MMG	2
Information du public.....	2
Partenariats et conventions	3
Rapport financier.....	3
Produits	3
Charges	4
Résultat.....	5
Immobilisations	5
Trésorerie	5
Conclusion	6

Rapport moral

L'année 2010, cinquième année de notre Fédération et troisième et dernière de notre financement triennal par le FIQCS a été marquée par le bouleversement de notre environnement lié à la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire, et en particulier par la disparition de nos tutelles, regroupées au sein de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France.

Ce bouleversement a entraîné une forte incertitude sur nos financements et un important retard sur la mise à disposition des fonds prévus par notre convention FIQCS.

Je tiens à remercier dès à présent nos trois salariées pour le sang froid dont elles ont fait preuve pour assurer leurs fonctions dans l'incertitude du maintien de leur emploi.

Voyons nos principales actions durant l'année :

Développement de l'activité de nos MMG



Couvrant 18 des 25 secteurs du département, nos MMG ont assuré la PDS d'une population de 900.000 habitants sur un territoire représentant les 4/5^{èmes} des Yvelines.

Nos structures ont fonctionné selon différents horaires définis librement par les associations locales :

- Toutes les nuits de 20h à 24h pour les MMG fixes et de 20h à 8h pour les MMG Mobiles,
- Les Dimanche et fériés, de 8h à 24h pour Montigny et les Mobiles, de 9h à 13h pour Mantes et les Mureaux,
- Les Samedi, de 14h à 24h pour Montigny.

Nos MMG ont accru leur activité durant cette année si l'on excepte le pic de l'an passé lié à la pandémie grippale.

Le tableau ci-dessous reprend l'activité enregistrée dans chaque MMG durant l'année 2010 :

	Montigny	Les Mureaux	Mantes	Mobile Sud	Mobile Nord	Total
Médecins	45	32	30	9	9	125
Actes	3843	1690	1544	438	486	8001
Evolution 2008/2010	+19%	+26%	+89%	+19%	(+100%)	+47%
 C15	3843	1606	1437	438	486	7810
 Urgences	0	50	91	0	0	141
Retour domicile	3811	1669	1530	389	408	7807
Transfert Hôpital	32	21	14	49	78	194
Pédiatrie	57%	57%	42%	16%	16%	

Partout, les patients reçus se sont dits extrêmement satisfaits de l'existence de nos structures et ont apprécié leur prise en charge.

Information du public

L'incertitude sur notre devenir nous a incité à limiter momentanément notre communication auprès du public et de nos confrères.

Cependant de nombreuses municipalités ont relayé nos informations en proposant un lien vers notre site internet depuis leur propre site.

L'étude des statistiques de connexions à notre site durant l'année 2010 montre maintien de sa fréquentation par rapport à 2009, atteignant 11.804 visiteurs différents et 1.067.897 pages visitées.

Nos collègues de l'Aude ont remarqué notre site et ont publié plusieurs de nos articles dans leur propre site dédié à la permanence des soins.

Partenariats et conventions

Nous avons signé en Mars 2010 la Convention constitutive du Réseau des Urgences d'Ile de France défini par la Loi avec les principaux acteurs hospitaliers de la PDS des Yvelines.

Nous avons renforcé nos liens avec les services d'urgence de l'Hôpital François Quesnay de Mantes et du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan - Les Mureaux ce qui s'est traduit par une augmentation significative de la redirection de patients vers nos MMG et la participation des chefs de services correspondants à nos réunions régulières.

Si la Convention avec le SAMU Centre 15 est toujours en attente de signature, le Dr Lambert et le Dr Herbillon, respectivement chef de service et responsable de la régulation PDS, participent régulièrement à nos comités de pilotage.

La convention entre la garde téléphonique centralisée des réseaux de Soins palliatifs et les MMG Mobiles facilite la prise en charge des patients des réseaux et Mme Lemaître, directrice du GCS Le Pallium, participe également à nos réunions de coordination.

Rapport financier

Produits

Nous avons comptabilisé 272.841 € de produits d'exploitation :

- 253.545 € ont été perçus de la MRS puis de l'ARS au titre de notre subvention de fonctionnement FIQCS sur les 326.385 € prévus à notre convention, réduction faite de nos reliquats des exercices précédents.
- Nous avons perçu 2.600 € de nos membres, personnes physiques (2.400 €) et associations (200 €) au titre des cotisations 2010.
- Par décision de son Assemblée Générale lors de sa dissolution, l'AMMGM nous a fait don du solde de sa trésorerie soit 13.724 €.
- La mutuelle Les Ménages Prévoyants nous a fait don de 1.500 €.
- Nous avons perçu 1.471 € au titre de remboursement d'indemnités journalières d'une de nos salariées et la quote-part de l'hébergement du réseau Le Pallium sur notre serveur (300 €) selon notre convention.

Les intérêts de nos comptes financiers (rémunération 1,5%) nous ont rapporté 1.762 € de produits financiers.

3.627 €, reprise de subvention d'investissement au compte de résultat, ont été portés en produits exceptionnels sur opérations en capital.

Au total, en incluant 100.030 € de report de ressources non utilisées de nos exercices antérieurs (reliquat antérieur sur nos subventions FIQCS) ainsi que nous l'imposent les nouvelles règles comptables, nous enregistrons 378.260 € de produits sur l'exercice 2010.

Charges

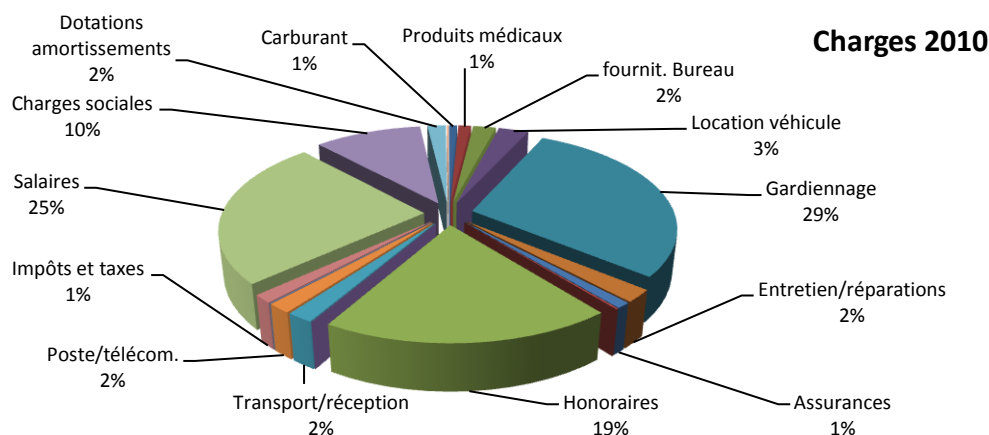
Nos charges d'exploitation se sont élevées à 282.678 € sur l'exercice. Elles ont été financées pour leur presque totalité par notre subvention FIQCS et se sont décomposées en :

- **Achats de matières et fournitures** pour 11.716 € dont :
 - 2.192 € de carburant pour les 2 MMG Mobiles Sud et Nord,
 - 3.391 € de médicaments et consommables médicaux,
 - 6.133 € de fournitures administratives et petits matériels de bureau.
- **Locations** pour 16.483 € correspondants à la location des véhicules (8.083 €), à l'hébergement (8.400 €) des 2 MMG Mobiles.
- **Entretien et réparations**, au total 80.446 €, comprenant :
 - le gardiennage des Mureaux et de Mantes (74.484 €),
 - la location du serveur informatique (1.277 €),
 - la maintenance informatique et les mises à jour logicielles (3.868 €),
 - la télétransmission (565 €),
 - l'entretien et les réparations (252 €).
- **Primes d'assurances** : 2.784 € pour l'ensemble des MMG fixes et mobile et la Fédération elle-même.
- **Rémunérations d'intermédiaires et honoraires** pour 55.078 € dont :
 - les honoraires d'expertise comptable (5.070 €),
 - de commissariat aux comptes (4.625 €),
 - de coordination médicales (18.540 €),
 - d'honoraires informatique (24.720 €), pour le développement et le travail interne informatique,
 - de commission de Ticket-Restaurant (123 €),
 - d'honoraires d'indemnisation d'astreinte (2.000 €) réglées sur nos fonds propres sur décision du C.A., aux médecins assurant les gardes des deux réveillons de fin d'année.
 - **Publicité, relations publiques** pour 50 € correspondant à la publication légale de nos comptes annuels au J.O.
- **Frais de port** pour 25€
- **Déplacements, réceptions** pour 5.068 € dont :
 - 4.073 € d'indemnités de déplacements principalement aux personnels salariés pour leurs interventions régulières sur les différentes MMG,
 - 445 € de frais de réception découlant de l'organisation de la PDS et imputée sur la subvention FIQCS,
 - Tandis que les autres frais de réception liés à la vie de notre association tels que C.A. et A.G. ont été réglés sur nos fonds propres (550 €).
- **Frais postaux et télécommunication** représentent 4.674 € dont :
 - 632 € de frais postaux,
 - 4.042 € de frais téléphoniques, lignes fixes, mobiles, accès internet.
- **Services bancaires** pour 118 €.
- **Impôts et taxes** représentent 1.513 € dont une partie est inhérente au statut fiscal de notre fédération : taxe professionnelle (210 €), taxe sur les salaires (366 €), taxe d'apprentissage (476 €) et formation continue (460 €).
- **Salaires** pour 70.850 € dont 1.974 € de participation aux tickets-restaurant de nos trois salariées : Aurore Lapérou, directrice administrative, Karine Burbridge et Marie Cauchi, secrétaires, aussi en charge des MMG.
- **Charges sociales sur salaires** représentant 28.836 €.
- **Dotations aux amortissements** soit 4.936 €.

- **Autres charges d'exploitation** pour -380 € (dont -400 € de reprise de taxe professionnelle provisionnée).

Nous n'avons enregistré aucune charge financière ou exceptionnelle.

En incluant le montant de notre imposition sur les bénéfices (2.443 €) et, selon les nouvelles règles comptables que nous devons appliquer depuis 2009, les engagements à réaliser sur ressources affectées découlant de notre financement FIQCS qui s'élèvent à 79.293 €, le total de nos charges atteint 364.414 €



Résultat

Nous enregistrons donc un résultat fiscal de 16.289 € générant une imposition sur les bénéfices au taux réduit de 15% de 2.443 € pour l'exercice 2010.

Notre résultat net s'élève ainsi à 13.846 € dont l'affectation en report à nouveau sera proposée au vote de l'A.G. après l'approbation des comptes.

Immobilisations

Nous avons acquis durant l'exercice 2010 pour 1.149 € d'immobilisations incorporelles : licences de logiciels bureautiques et anti-virus, financées sur nos fonds propres puisque nous ne disposons plus de subvention d'investissement.

La valeur brute de nos immobilisations est passée de 21.323 € en fin d'exercice précédent, à 22.472 € au 31/12/2010, dont 18.064 € étaient amortis à cette date.

Trésorerie

Au 31/12/2010, notre trésorerie (solde comptable) s'élevait à 131.668 €, répartie sur :

- Subventions :
 - Compte PDS78 : 3.726 €,
 - Livret PDS78 : 69.429 €,
 - Caisse : 0 €,
- Fonds propres :
 - Compte PDS78 Bis : 1.965 €,
 - Livret PDS78 Bis : 6.401 €,
 - Livret A PDS78 Bis : 50.146 €.

Conclusion

L'année 2010 s'est achevée par la signature d'une prorogation d'un an, jusqu'au 31/12/2011, de notre Convention FIQCS avec l'ARS, sur la base des subventions accordées en 2010.

Cette prorogation permettra de financer le maintien de nos structures, le temps pour l'ARS de mettre en place les structures nécessaires à l'instruction d'un dossier de financement pérenne dans le cadre d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) que nous devrions déposer en 2011 dès que les modalités en seront définies.